

MAIRIE DE POUILLY

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Chaumont en Vexin

60790 POUILLY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 28 Septembre 2015, s'est réuni à 18H30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ANDRE Robert, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANDRE, Mme COQUERIE, Mme PAGLIARELA, Mme VERMEULEN, M. BOUILLON, M. CAUCHIES, M. DROUIN, M. KASSE

ETAIENT ABSENTS MAIS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme. LANGLER représentée par Mme. PAGLIARELA,
M. LELIAS représenté par M. CAUCHIES,
M. MORIN représenté par M. KASSE.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H36.

Secrétariat de séance :

Monsieur KASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité (11 voix pour) conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 Juillet 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du précédent Conseil Municipal. Monsieur CAUCHIES souhaite y apporter quelques modifications.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques et propose de passer au vote.

POUR : 10 voix (M. ANDRE, Mme. LANGLER représentée par Mme. PAGLIARELA, Mme. PAGLIARELA, Mme. VERMEULEN, M. BOUILLON, M. CAUCHIES, M. DROUIN, M. KASSE, M. LELIAS représenté par M. CAUCHIES, M. MORIN représenté par M. KASSE)

ABSTENTION : 1 voix (Mme. COQUERIE)

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 Octobre 2015 est approuvé en tenant comptes des modifications évoquées.

2 – Vote du taux de la Taxe d'Aménagement 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à Pouilly, le taux de la Taxe d'Aménagement 2015 est de 3%, que la Taxe Foncière n'a pas augmentée et que les dotations de l'Etat sont en baisse.

Après discussion, M. le Maire propose de passer au vote pour un taux à 4%.

POUR : 6 voix (M. ANDRE, Mme. LANGLER représentée par Mme. PAGLIARELA, Mme. PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. KASSE, M. MORIN représenté par M. KASSE)

CONTRE : 5 voix (Mme. COQUERIE, Mme. VERMEULEN, M. CAUCHIES, M. DROUIN, M. LELIAS représenté par M. CAUCHIES)

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement 2016 à 4%.

3 – Poursuite des travaux de mise en sécurité de Pouilly

Monsieur le Maire propose l'installation de 4 ralentisseurs rue de l'Ecole, 2 ralentisseurs rue de Montoiselle, et 1 ralentisseur rue du Pont ainsi qu'un « STOP » sur la rue du Pont, à l'intersection de cette même rue et de la rue Principale.

Il est également proposé de réaménager les emplacements de stationnement face à la Mairie, ainsi que ceux proche du secrétariat de Mairie.

Il est rappelé que la commune peut bénéficier d'une DETR à hauteur de 50% des travaux.

L'entreprise DUBRAC a chiffré la réalisation des 7 ralentisseurs au prix de 9 455 € HT contre 18 044,80 € HT pour l'entreprise MEDINGER

L'entreprise DUBRAC a chiffré le réaménagement des parkings au prix de 7 290 € HT contre 10 048 € HT pour l'entreprise MEDINGER.

L'entreprise LACROIX SIGNALISATION a chiffré la signalisation au prix de 3 457€ HT.

Monsieur le Maire propose de confier la réalisation des travaux aux entreprises DUBRAC et LACROIX SIGNALISATION pour un coût total de 20 200€ HT.

Après déduction de la DETR, le coût pour la commune sera d'environ 11 110€ HT.

Monsieur le Maire indique que la trésorerie de la commune s'élève à 50 243,22 €.

Après débat sur l'utilité de l'installation de ralentisseurs sur la rue de l'Ecole, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

POUR : 6 voix (M. ANDRE, Mme. LANGLER représentée par Mme. PAGLIARELA, Mme. PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. KASSE, M. MORIN représenté par M. KASSE)

CONTRE : 5 voix (Mme. COQUERIE, Mme. VERMEULEN, M. CAUCHIES, M. DROUIN, M. LELIAS représenté par M. CAUCHIES)

Le Conseil Municipal autorise la réalisation des travaux de mise en sécurité de Pouilly.

4 – Réfection de la chaussée le long du cimetière

Monsieur le Maire propose la mise en œuvre d'enrobé et de caniveaux le long du cimetière. L'entreprise DUBRAC a chiffré la réalisation de ces travaux au prix de 4 950€ HT.

Il est également proposé d'acheter de la peinture pour la remise en état des murs.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la réalisation de ces travaux.

POUR : 6 voix (M. ANDRE, Mme. LANGLER représentée par Mme. PAGLIARELA, Mme. PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. KASSE, M. MORIN représenté par M. KASSE)

ABSTENTION : 5 voix (Mme. COQUERIE, Mme. VERMEULEN, M. CAUCHIES, M. DROUIN, M. LELIAS représenté par M. CAUCHIES)

5 – Remplacement de deux fenêtres dans le secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire propose le remplacement de 2 fenêtres et d'une porte dans le secrétariat de Mairie afin d'en améliorer l'isolation thermique.

Monsieur le Maire présente un devis d'ESPACE FENETRES au prix de 3 779,10€ HT et de 2400,10€ HT (porte non incluse) pour l'entreprise OGER et propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal autorise la réalisation de ces travaux par OGER à l'unanimité.

6 – Aménagement de parterres de fleurs

Monsieur le Maire propose la réalisation de parterres de fleurs.

L'achat du matériel nécessaire représentera environ 1000€. Il est proposé de passer au vote.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une enveloppe de 1000 € pour la réalisation des parterres de fleurs.

7 – Baux à ferme de terrains communaux à PONYREVE.

Monsieur le Maire propose la rédaction de 2 Baux à ferme de terrains communaux à PONYREVE :

1 bail à ferme pour les terrains ZB 8 (1,9850 ha) et ZB10 (22a) pour une durée de 9 ans.

1 bail à ferme pour la parcelle A127 (76,20a) pour une durée de 9 ans avec l'intégration de clauses de résiliations :

- En cas de projet d'urbanisme ;
- Pour cause d'intérêts public (exemple : bassin de rétention d'eau) ;

A condition que les clôtures soient mises aux normes par PONYREVE et à ses frais.

Au prix d'environ 200€ - 240€ annuel par hectare loué (selon barème), avec paiement d'arriérés sur 4 ans maximum et prise en charge de la Taxe Foncière par PONYREVE dans son intégralité.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire rédiger les baux par un avocat.

Ils seront approuvés lors d'un prochain Conseil Municipal avant signature par PONYREVE.

8 – Dossier Sandrine BOULENGER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'audience publique de Madame Sandrine BOULENGER aura lieu le Jeudi 22 Octobre à 08h30 au Tribunal Correctionnel de Beauvais.

9 – Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de paiement de la subvention de l'APAC pour un montant de 3 000€. Celle-ci sera versée très prochainement.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier demandant aux Conseillers Municipaux leur autorisation pour l'élaboration d'un chemin de randonnée traversant Pouilly. Cette autorisation étant urgente, et avec l'accord des conseillers, Monsieur le maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à établir la délibération nécessaire pour la mise en place de ce chemin de randonnée.

Monsieur le Maire propose qu'un contrat d'agent non titulaire soit établi avec Madame Isabelle FERRE-FOUGERON pour une durée de 12 à 14 heures hebdomadaires en remplacement de la prestation facturée par le centre de gestion (plus couteux).

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement des espaces verts de Pouilly. Celui-ci sera présenté de manière plus approfondie lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le remplacement de la couverture du préau de la salle des fêtes est évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h27.

Le secrétaire de séance,

Christophe KASSE

Le maire,

Robert ANDRE